

MAIRIE DE MOGNÉVILLE
6, RUE DE L'ÉGLISE
55800 – MOGNÉVILLE
Tél. : 03.29.75.48.94
E-mail : mairie@mogneville.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 JUIN 2018.

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement de Madame Arlette BAECHLER en tant que membre du C.C.A.S..
- Remplacement de Madame Arlette BAECHLER en tant que représentant communal au Syndicat Intercommunal Scolaire.
- Remplacement de Madame Arlette BAECHLER en tant que représentant à la Commission Intercommunale de Travail Déchets Ménagers de la COPARY.
- Détermination du nombre des Adjointes.
- Rachat de gaz propane à l'ancienne locataire du logement communal sis 2, rue du Château.
- Demande de subvention de l'Association du Val d'Hipp'Saulx.
- Droit de préemption parcelles cadastrées section A n° 1868 et 1869.
- Choix de l'entreprise pour la réalisation de places de dépôts en forêt communale.
- Choix de l'entreprise pour le déplacement du calvaire et création du massif pour la pose de l'arbre de vie.
- Choix de l'entreprise pour le changement de fenêtre sur le bâtiment de la Mairie.
- Questions et informations diverses.

Etaient présents : Mesdames Murielle SCHWARTZ, Nadine GOULET, Céline ESTIEZ, Messieurs Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Dylan MONCHABLON, Didier CHARTON, Jacky GOULET et Rudy FRANCART.

Etaient absents excusés : Madame Véronique CHARTON ayant donné pouvoir à Monsieur Didier CHARTON et Monsieur Richard SIRI.

Secrétaire : Monsieur Arnaud APERT.

Le compte-rendu de la réunion du 20 avril 2018 est adopté.

N° 2018/31 – REMPLACEMENT DE MADAME ARLETTE BAECHLER EN TANT QUE MEMBRE DU C.C.A.S..

Pour faire suite à la démission de Madame Arlette BAECHLER de sa fonction de Conseillère Municipale, l'Assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Est ainsi élue :

- Madame Nadine GOULET.

N° 2018/32 – REMPLACEMENT DE MADAME ARLETTE BAECHLER EN TANT QUE REPRÉSENTANT COMMUNAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE.

Pour faire suite à la démission de Madame Arlette BAECHLER de sa fonction de Conseillère Municipale, l'Assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire du R.P.I. de la Saulx.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire communal, à savoir Madame Céline ESTIEZ.

N° 2018/33 – REMPLACEMENT DE MADAME ARLETTE BAECHLER EN TANT QUE REPRÉSENTANT À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE TRAVAIL DÉCHETS MÉNAGERS DE LA COPARY.

Pour faire suite à la démission de Madame Arlette BAECHLER de sa fonction de Conseillère Municipale, l'Assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission de Travail Déchets Ménagers de la Communauté du Pays de Revigny.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de procéder à la désignation parmi les Conseillers Municipaux d'un nouveau représentant au sein de la Commission de Travail Déchets Ménagers de la Communauté du Pays de Revigny, à savoir Madame Nadine GOULET.

N° 2018/34 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Pour faire suite à la démission de Madame Arlette BAECHLER de sa fonction d'adjoint au Maire, à l'acceptation par Madame la Préfète et aux élections municipales partielles complémentaires des 3 et 10 juin 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas remplacer le poste de l'adjointe démissionnaire et fixe désormais le nombre des adjoints de la Commune à 2.

N° 2018/35 - RACHAT DE GAZ PROPANE À L'ANCIENNE LOCATAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 2, RUE DU CHÂTEAU.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de racheter à Madame Angélique CHAMPION, ancienne locataire du logement communal sis 2, rue du Château, le gaz restant dans la cuve.

N° 2018/36 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU VAL D'HIPP'SAULX.

Pour faire suite au courrier de Madame Emilie ROBERT-AGUIR, Présidente de l'Association du Val d'Hipp'Saulx de Beurey-sur-Saulx en date du 17 avril 2018, sollicitant une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'achat de matériel adapté au handicap moteur (lève cavalier) afin de permettre aux personnes en difficulté d'accéder à l'équitation adaptée et aux activités équestres à intention thérapeutique, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide de ne pas verser de subvention à ladite Association.

- Sont pour le versement d'une subvention : Mesdames Nadine GOULET et Véronique CHARTON (ayant donné pouvoir à Monsieur Didier CHARTON), Messieurs Stéphane SIMON et Didier CHARTON.

- Sont contre le versement d'une subvention : Mesdames Murielle SCHWARTZ, Céline ESTIEZ, Messieurs Arnaud APERT, Dylan MONCHABLON, Jacky GOULET et Rudy FRANCAERT.

N° 2018/37 – DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N° 1868 ET 1869.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas préempter pour les parcelles cadastrées section A n° 1868 et 1869 appartenant à la SCI RUE DE LA GARE.

Monsieur Dylan MONCHABLON quitte la salle de réunion à 21 heures et ne prend pas part aux délibérations suivantes.

N° 2018/38 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION DE PLACES DE DÉPÔTS EN FORÊT COMMUNALE.

Suite à la consultation pour la réalisation de 5 places de chargement et une place de retournement et chargement en forêt communale, 3 entreprises ont répondu.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide d'accepter l'offre de la SAS CHARDOT TP en date du 12 juin 2018 pour un montant de 25 364,40 euros T.T.C..

- Sont pour : Mesdames Murielle SCHWARTZ, Véronique CHARTON (ayant donné pouvoir à Monsieur Didier CHARTON), Céline ESTIEZ, Messieurs Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Didier CHARTON, Jacky GOULET et Rudy FRANCAERT.

- S'abstient : Madame Nadine GOULET.

N° 2018/39 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DÉPLACEMENT DU CALVAIRE ET CRÉATION DU MASSIF POUR LA POSE DE L'ARBRE DE VIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide d'accepter le devis en date du 14 février 2018 de la SAS CLAUSSÉ de Bar-le-Duc se rapportant au déplacement du calvaire et création du massif pour la pose de l'arbre de vie.

- Sont pour : Mesdames Murielle SCHWARTZ, Véronique CHARTON (ayant donné pouvoir à Monsieur Didier CHARTON), Céline ESTIEZ, Messieurs Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Didier CHARTON, Jacky GOULET et Rudy FRANCAERT.

- S'abstient : Madame Nadine GOULET.

N° 2018/40 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DE FENÊTRE SUR LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide d'accepter le devis n° 2913 du 19 mars 2018 de la SARL GASPARD MENUISERIE de Contrisson se rapportant au changement de fenêtre sur le bâtiment de la Mairie.

- Sont pour : Mesdames Murielle SCHWARTZ, Véronique CHARTON (ayant donné pouvoir à Monsieur Didier CHARTON), Céline ESTIEZ, Messieurs Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Didier CHARTON, Jacky GOULET et Rudy FRANCAERT.

- S'abstient : Madame Nadine GOULET.

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Stéphane SIMON